



L'écho municipal



LA COMMÉMORATION DU DÉLUGE DE 1996 À L'ANSE-SAINT-JEAN À L'ÉTÉ 2016

Il y a 20 ans, le déluge...

Le comité conjoint sur l'ouverture de l'église en saison estivale, formé de représentants du conseil municipal, du conseil de fabrique, du comité touristique et du comité Promo des arts, a décidé d'ouvrir l'église aux visiteurs pour la troisième année.

Une exposition permanente sur le déluge de 1996 sera présentée pour commémorer le vingtième anniversaire de cette grande épreuve vécue à L'Anse-Saint-Jean.



Cette exposition sera réalisée en collaboration avec le musée du Fjord, Hydro-Québec, la Croix Rouge et la Sécurité civile.

Une thématique intitulée "Hommage aux aidants" est organisée lors de la fin de semaine des 16 et 17 juillet. Les organismes qui nous ont aidés à traverser ce sinistre, et à nous reconstruire, ont accepté de venir démontrer à la population comment ils interviendraient en 2016 si une telle situation se reproduisait. Ces organismes qui sont : la Sécurité civile, la Croix Rouge, les Forces Armées Canadiennes, l'Hydro-Québec, la Sûreté du Québec, Radio amateur du Québec, Sauvetage 02 et la St-Vincent-de-Paul, auront des kiosques ou des unités mobiles installés sur les terrains près de l'église. Des ateliers-causeries sur des thèmes reliés aux interventions dans des situations d'urgence seront offerts durant la fin de semaine dans les locaux de l'édifice municipal.

Le dimanche 17 juillet, une cérémonie aura lieu à l'église afin de rendre hommage aux organismes et aux personnes qui nous ont aidés à vivre cette grande

catastrophe et à nous reconstruire. Donc une activité à ne pas manquer pour les anjeannois et anjeannoises ainsi que pour tous les invités des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de la Haute-Côte-Nord.



PISCINE MUNICIPALE DU MONT-ÉDOUARD

La piscine municipale du Mont-Édouard sera ouverte pendant la période du 3 juillet au 27 août de 11h00 à 17h00.



Des cartes de saison individuelles ou familiales sont disponibles à la municipalité et à Édouard-les-Bains.

Le billet pour une passe journalière est vendue à Édouard-les-Bains uniquement.

TARIFS

Aqua-passe saisonnière

\$50/famille
\$30/individu

Aqua-passe journalière

\$3/adulte
\$2/enfant de 7 à 14 ans
Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans, s'ils sont accompagnés.





ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Dépenses	Prévues 2015	Réalisées 2015
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	552 475 \$	528 497 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	211 956 \$	214 888 \$
TRANSPORT	503 238 \$	319 761 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	456 936 \$	469 745 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		6 921 \$
AMÉNAGEMENT , URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	440 398 \$	433 260 \$
LOISIRS ET CULTURE (incluant Mont-Édouard et Camping municipal)	1 385 854 \$	1 699 577 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	787 523 \$	159 640 \$
AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATION		598 706 \$
TOTAL DES DÉPENSES (avant amortissements)	4 338 380 \$	4 430 995 \$

Concernant les dépenses avant la ventilation de l'amortissement, on constate une augmentation des dépenses par rapport aux prévisions 2015 au niveau de des postes suivants:

- Administration générale - 23 987\$
- Sécurité publique 2 932\$
- Transport -183 477\$
- Hygiène du milieu 12 809\$
- Santé et bien-être 6 921\$
- Aménagement, urbanisme et développement 7 138\$
- Loisirs et culture 313 723\$

Au niveau des revenus, les montants de transfert et subventions du gouvernement reliés à une dépense ont été appliqués directement à celle-ci d'où la diminution des revenus réels par rapport aux revenus prévus (ex. Le transfert de 132 000 \$ du gouvernement pour le transport adapté a été affecté directement à la dépense prévue au budget 2015 soit 132 000\$, ce qui a donné une dépense nulle).

Revenus	Prévus 2015	Réalisés 2015
TAXES	2 216 319 \$	2 289 925 \$
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES	201 976 \$	181 782 \$
TRANSFERTS	490 911 \$	193 253 \$
SERVICES RENDUS (incluant Mont-Édouard et Camping municipal)	1 237 374 \$	1 381 077 \$
IMPOSITIONS DE DROITS	57 500 \$	73 852 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	4 500 \$	3 591 \$
INTÉRÊTS	7 300 \$	24 364 \$
AUTRES REVENUS	122 500 \$	74 276 \$
INVESTISSEMENT		157 913 \$
TOTAL DES REVENUS	4 338 380 \$	4 380 033 \$

Après avoir appliqué les amortissements prévus nous obtenons un déficit des revenus sur les dépenses de 50 962\$ pour l'exercice financier 2015.



LA BORNE INTERACTIVE RETOURNE AU QUAI POUR LA SAISON ESTIVALE

Après avoir passé l'hiver à l'entrée du chalet au Mont-Édouard, la borne interactive retourne au quai pour la saison estivale et elle sera installée dans un kiosque spécialement construit pour la protéger des intempéries et des rayons du soleil. La borne est très utile pour les touristes, puisque l'écran tactile présente, sous forme d'une carte en 3D navigable,

l'information sur les attraits touristiques, les circuits à emprunter, l'hébergement, la restauration et les divers services disponibles.

Une application peut être téléchargée sur un téléphone intelligent ou une tablette via l'App Store ou Googleplay.

Le contenu est mis à jour régulièrement.





PROJET DE PROMENADE DES NAVIGATEURS

L'Anse-Saint-Jean est reconnu comme l'un des plus beaux villages du Québec. Il offre une fenêtre unique d'observation du fjord du Saguenay, le seul navigable en Amérique du nord. Notre village est un pôle majeur de découverte du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. La municipalité a élaboré un concept de « promenade des navigateurs » qui vise à mettre en valeur cette fenêtre exceptionnelle sur l'anse et le fjord.

Le projet consiste en une voie piétonne en bois de 1,2 km le long de la rive, allant du camping municipal jusqu'au quai. L'objectif est de séparer les piétons de la circulation routière. Des stations de repos seront installées, des espaces de stationnement seront aménagés. Ce sera un pôle d'interprétation principalement associé à la découverte du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et de l'histoire maritime dans le fjord du Saguenay.

Au cours des derniers mois, la municipalité a commandé une étude réalisée par Zins Beauchesne et associée et Synergie qui démontre qu'il s'agit d'une excellente opportunité de développement touristique à saisir. Ce projet s'inscrit dans les tendances touristiques de fond. La promenade des navigateurs retient l'attention des intervenants touristiques et des tours opérateurs. Les excursionnistes et les touristes cherchent à découvrir et ressentir l'essence naturelle d'un lieu, d'une destination. L'intérêt pour les promenades au bord de l'eau est très élevé. Le projet procurera d'importants bénéfices pour la clientèle touristique et les citoyens : ce sera un lieu aménagé, accessible sécuritaire et convivial, un lieu de rencontre, un lieu animé, un lieu unique pour les fa-

milles, un lieu qui augmente la qualité de vie et l'expérience touristique, un lieu de fierté pour les citoyens de L'Anse-Saint-Jean.

Lors de l'élaboration du projet, de nombreux intervenants de l'industrie touristique furent rencontrés pour connaître leurs points de vue, un comité de citoyens a également été formé pour travailler sur le projet. De façon unanime, tous le considèrent très intéressant pour l'industrie touristique de L'Anse-Saint-Jean et pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Au cours des prochains mois, la municipalité, appuyée par un comité de citoyens, travaillera à la recherche de solutions qui pourraient permettre la réalisation de la promenade des navigateurs. Notons que, pour l'instant, nous en sommes encore à l'étape de projet. Le seul engagement que la municipalité a pris est celui de continuer de faire avancer ce projet en recherchant du financement pour sa réalisation.



RÉGIE INTER-MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

► **Les cinq municipalités du Bas-Saguenay (Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, St-Félix d'Otis et Ferland et Boilleau) ont exprimé, par une résolution de leur conseil respectif, leur intention de mettre en place une régie inter-municipale pour la sécurité incendie.**

Cette régie inter-municipale serait mise en place parce que le schéma de couverture de risque comporte des exigences que nos municipalités ne peuvent rencontrer sans le support des autres municipalités. Le regroupement des services de sécurité incendie des municipalités du Bas-Saguenay apporterait par ailleurs des avantages tant au plan de la sécurité de nos citoyens que des coûts d'opération dans chacune des municipalités.

Le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire incitent les autorités en milieu urbain et rural à procéder au groupe-

ment des services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée, sous une même direction.

La régie inter-municipale aura la responsabilité de gérer l'ensemble du personnel et des ressources de sécurité incendie sur le territoire des cinq municipalités. Il y aura donc création d'une corporation autonome dont le conseil d'administration sera formé des élus des cinq municipalités. Chacune des municipalités demeurera toutefois propriétaire de sa caserne de pompiers.

Un mandat a été confié M. Frédéric Guérin, spécialiste ayant déjà conseillé d'autres municipalités, de nous accompagner dans cette démarche de regroupement de nos services incendies.

Des discussions devraient débiter incessamment entre les cinq municipalités afin de conclure un protocole de gestion de la future régie inter-municipale de sécurité incendie du Bas-Saguenay.



L'ANSE-SAINT-JEAN OBTIENT ENCORE UN MAUVAIS CLASSEMENT QUI S'EXPLIQUE...

Le Palmarès des municipalités rendu public dans le Quotidien du lundi 9 mai révèle que L'Anse-Saint-Jean se situe au 727^e sur 762 au niveau provincial et au 180^e sur 184 municipalités de 1000 à 1999 habitants au Québec; pourquoi?

L'étude menée par l'école des Hautes Études Commerciales (H.E.C.) de Montréal mentionne que les services de voirie, de collecte de déchets domestiques et de loisirs et culture sont particulièrement coûteux. Comme nous l'avons fait l'année dernière, il est important de préciser d'abord que les dépenses de notre municipalité dans le volet loisirs et culture, incluent les dépenses du Mont-Édouard, de la Petite École et du camping de L'Anse qui sont les propriétés de la municipalité et qui font donc partie du périmètre comptable. Ces dépenses se chiffrent à environ \$1,2 million et s'ajoutent à celles de la municipalité, faisant en sorte que les services en loisirs et culture sont plus coûteux qu'ailleurs. Il est important de rappeler que l'étude ne tient pas compte des revenus générés par ces propriétés du périmètre comptable.

Au sujet de la collecte des déchets domestiques, l'étude répartit la dépense annuelle à ce chapitre entre les 1225 habitants permanents alors que nous savons qu'il y a de nombreuses résidences secondaires qui produisent également une quantité importante de déchets. Par ailleurs, nous savons que L'Anse-Saint-Jean accueille des milliers de touristes durant l'été qui consomment chez-nous et qui produisent des déchets. La répartition

demeure toujours la même selon le palmarès des municipalités établi par le H.E.C. alors qu'il devrait davantage tenir compte du nombre de résidences. De plus, plusieurs indicateurs de l'étude répartissent les dépenses entre le nombre de résidences permanentes et non pas le nombre de portes, ce qui fausse les résultats pour L'Anse-Saint-Jean.

Ce classement peu enviable fait l'objet d'une priorité pour le conseil. Il peut toutefois être amélioré si tous les citoyens de L'Anse-Saint-Jean faisaient un effort pour réduire davantage les déchets domestiques en recyclant, en faisant du compostage et en utilisant le site de dépôt sec situé dans le rang St-Thomas nord. Comme la collecte des déchets est facturée selon le nombre de tonnes transportées, chaque fois que nous mettons dans le bac de déchet du gazon, du sable, voire des roches, c'est comme si nous jetions des poignées de pièces de un dollar ou de deux dollars dans ce bac parce que la facture de cette collecte est refilée totalement aux payeurs de taxes.



LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PROGRESSE BIEN.

Après plus d'une dizaine d'années d'étude et d'analyse par des firmes spécialisées concernant le dossier d'assainissement des eaux et de nombreuses rencontres avec les divers ministères impliqués, la municipalité a finalement obtenue l'approbation des instances gouvernementales en ce qui a trait au concept du traitement des eaux usées. La prochaine étape qui consiste à préparer les plans et devis pour l'aménagement et la construction d'un seul site pour l'épuration des eaux avec l'aménagement d'étangs aérés devrait se réaliser cette année. Le projet évalué actuellement à 9,7 M\$ devrait être financé à 95% par le gouvernement qui a prévu un programme intitulé «Programme d'infrastructure municipale en eau» (Primeau).

Le conseil municipal a décidé, lors de la réunion du 2 mai, d'aller en appel d'offre pour élaborer un mandat en vue de préparer le document permettant d'aller soumission. Il permettra d'obtenir les services de professionnels pour préparer les plans et devis pour la réalisation des travaux qui devraient vraisemblablement, commencer en 2017.

MUNICIPALITÉ
L'Anse-Saint-Jean

Édifice municipal
3 rue du Couvent
L'Anse-Saint-Jean (Qc) G0V 1J0

Téléphone 418-272-2633 Télécopieur 418-544-3078

Courriel info@lanse-saint-jean.ca
Web www.lanse-saint-jean.ca
Facebook [ansesaintjean](https://www.facebook.com/ansesaintjean)